

# En bref

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 840

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

disponibles pour un arrêt à Yverdon, mais qu'ils n'auraient plus l'indispensable marge qu'il faut conserver à tout prix pour des ralentissements éventuels imposés par des travaux sur la voie. Et de rappeler encore les rigidités des départs de la gare de Zurich etc ...

### La dimension politique

Le Conseil d'Etat vaudois s'est occupé, dit-on, sérieusement du dossier. Mais il bute sur les arguments techniques qu'on lui oppose.

On ne saurait les considérer comme définitifs. Le canton de Vaud ne peut pas offrir un gain de vingt minutes par l'acceptation de la mise en service d'un nouveau tracé, il ne peut pas consentir à un affaiblissement de la position centrale

de Lausanne, sans exiger une compensation. Cette compensation, c'est l'arrêt à Yverdon.

Les Chambres fédérales ont ajouté au programme de Rail 2000 un raccord du nouveau tracé entre Zurich et Berne à la ligne du Pied du Jura (variante Sud plus). En conséquence la ligne Zurich - Berne - Neuchâtel - Genève s'en trouvera renforcée, dans le futur.

Une fois les possibilités de discussion technique épuisées, il est nécessaire de passer la vitesse politique, avec l'appui de l'opinion et du Grand Conseil. Ce pourrait être aussi l'occasion de mettre à l'épreuve une politique Vaud - Genève à une échelle plus vaste que celle du seul district de Nyon.

L'arrêt à Yverdon, c'est beaucoup plus qu'une simple histoire de chef de gare.

## NEUCHÂTEL - LA-CHAUX-DE-FONDS

# Il y aura aussi des trains

■ (mam) Le 27 avril dernier, le peuple neuchâtelois acceptait la part cantonale au financement du tunnel routier sous la Vue-des-Alpes. Durant toute la campagne, le Conseil d'Etat n'avait cessé d'affirmer que l'amélioration de la liaison routière entre le Haut et le Bas du canton ne devrait pas condamner le rail. Cette promesse est aujourd'hui en voie de réalisation avec la commande d'une étude de faisabilité pour une refonte du parcours Neuchâtel - Le Locle visant à éviter la désaffection d'une ligne fort peu attractive.

A l'époque de cette votation, DP (813, 817, 819) avait posé la question d'une véritable politique coordonnée des transports dans le canton de Neuchâtel. La construction d'une route en tunnels entre le Haut et le Bas n'allait-elle pas déclasser définitivement la ligne de chemin de fer ? Depuis lors, les Chambres fédérales ont adopté, dans le cadre de Rail 2000, la variante Sud plus qui prévoit d'adapter le tracé Soleure - Herzogenbuchsee aux trains à grande vitesse. Du coup, la ligne de l'Arc jurassien se trouvera reliée à l'axe Berne - Zurich, mettant Bienne à moins d'une heure de la métropole des bords de la Limatt. Cette "victoire" romande impose de toute évidence que le problème des montagnes neuchâteloises soit posé en terme de réseau : La Chaux-de-Fonds ne peut plus être la seule ville

suisse de cette importance à rester en marge de Rail 2000. De plus, les Chemins de fer jurassiens sont eux aussi à la veille d'une petite révolution : l'amélioration de certains tronçons et l'utilisation de matériel plus performant vont permettre de faire tomber la durée du trajet Delémont - La Chaux-de-Fonds à moins de 60 minutes, on ne fera jamais mieux en voiture. Pour tous les habitants de la partie occidentale des Franches montagnes, la sortie ferroviaire sur le Plateau passera donc par la Chaux-de-Fonds.

D'où l'importance de l'enjeu : le trajet La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel doit être réduit à 20 minutes (contre 31) et Le Locle - Neuchâtel à 30 minutes (42 aujourd'hui), avec un train toutes les demi-heures à certains moments de la journée pour assurer les correspondances.

L'étude commandée au groupe d'experts de la Conférence intercantonale des transports ferroviaires de l'Arc jurassien prendra environ une année. Elle portera sur le choix d'un matériel roulant plus performant, sur la construction de parkings à proximité des deux gares du Haut et sur un nouveau tracé visant à régler le problème du rebroussement de Chambrelieu. Côté ferroviaire, avec le raccordement du Haut à Rail 2000 et la nouvelle liaison avec Genève, le canton de Neuchâtel est donc plutôt gâté, on peut se demander dès lors si son Gouvernement ne se montre pas trop gourmand en réclamant la construction d'un tronçon d'autoroute entre la N1 et la N5 ...

Scission chez les scissionnistes : les deux élus sociaux-démocrates d'Uster ont quitté leur parti et envisagent de créer un nouveau groupement. Le parti social-démocrate d'Uster avait été constitué en 1979 par des dissidents du parti socialiste qui critiquaient sa ligne "gauchiste".

## EN BREF

Suite du feuilleton Nennig (DP 838), l'Autrichien membre du parti socialiste de Bâle-Ville. Il n'a pas pu s'entendre avec les Verts de son pays et renonce à une candidature au Parlement autrichien.

Le journal bilingue portugais *Caravela* (octobre 86) publie un dossier en français sur les droits des étrangers en Europe. Parmi les remarques concernant la Suisse, notons cette information sur le droit de vote : "les étrangers peuvent, dans certaines conditions, participer à des consultations populaires dans les cantons suivants : JU, NE, TG et SG". En ce qui concerne les deux derniers, ces droits nous paraissent plus théoriques que réels. Qui nous contredira ?

Le groupe parlementaire des arts et métiers vient de se constituer pour la nouvelle législature du Grand Conseil bernois. En font partie 44 députés, la plupart radicaux ou membres de l'UDC. Deux exceptions : un représentant de l'Alliance des Indépendants et un évangéliste.